INDEX 2025

Egalité professionnelle

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

90/100

DGCL
Direction générale des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global	**90/100**
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	48/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	13/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)	25/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	4/10

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Montpellier Méditerranée Métropole

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique impose aux employeurs publics de publier chaque année un index de l'égalité professionnelle. Cet indicateur permet d'évaluer les écarts entre les femmes et les hommes au sein des collectivités et établissements publics à partir de quatre critères relatifs à la rémunération, aux parcours professionnels et à l'accès aux responsabilités.

Pour l'année 2025, l'index égalité fait apparaître un score de 90/100 pour Montpellier Méditerranée Métropole. Ce résultat, largement supérieur au seuil réglementaire fixé par l'État, traduit un niveau élevé d'égalité professionnelle au sein de la collectivité. Les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération et aux promotions témoignent d'une situation globalement équilibrée entre les femmes et les hommes.

L'analyse met néanmoins en évidence un axe de progression concernant la représentation des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations de la collectivité. Cet indicateur reflète les enjeux d'accès des femmes aux postes à plus fortes responsabilités, qui demeurent un objectif majeur des politiques publiques en matière d'égalité professionnelle.

Parce qu'il s'inscrit dans une démarche de progrès continu, l'index doit être analysé dans une perspective pluriannuelle. Au-delà de la note obtenue, il constitue un outil de suivi permettant de mesurer les avancées réalisées et de poursuivre les actions engagées en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Montpellier Méditerranée Métropole réaffirme ainsi son engagement en faveur d'une fonction publique plus égalitaire et de l'accès des femmes aux responsabilités, à travers une politique volontariste et des actions concrètes menées au quotidien.

Montpellier
Méditerranée
Métropole